

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Pas de répit dans la défense de nos revendications !

Editorial

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, pour vous, votre famille et vos proches. Bonheur et santé bien sûr et que vos projets et rêves se réalisent autant que possible.

Quant à nos vœux syndicaux, ils sont nombreux :

- la fin du gel de nos pensions ;
- une véritable réforme fiscale, juste et ne pénalisant pas les petits revenus, contrairement au nouveau système de calcul de la CSG mis en place au 1^{er} janvier ;
- la préservation de notre système de santé, que le monde entier nous envie et que beaucoup de pays prennent comme modèle ;
- un financement de la loi sur le vieillissement à la hauteur des besoins ;
- une France et un monde plus solidaire et plus pacifique.

Pour que ces vœux ne restent pas des vœux pieux (en toute laïcité), nous continuerons à nous mobiliser en particulier dans la suite des actions du 3 juin et du 30 septembre 2014 : en effet, nous nous retrouverons dans une action nationale le 1^{er} avril pour réclamer la revalorisation de nos pensions, et ce dès le 1^{er} janvier.

En attendant, nous vous espérons très nombreux à notre Assemblée Générale trimestrielle du 2 février, où nous pourrons débattre de l'actualité nationale et internationale, les sujets d'inquiétude ne manquant pas dans ce domaine. Rester informés, passage obligé pour agir efficacement, défendre nos idées et peser sur les décisions qui nous concernent tous, ce sont nos bonnes résolutions pour la nouvelle année.

Le collectif des retraité-e-s du SNES Créteil
5 janvier 2015

CHARLIE

Et maintenant, comment continuer ?

Sidérés, atterrés, bouleversés, nous sommes passés par ces sentiments dans les premiers jours de 2015. Des réactions spontanées, puis organisées dans tout le pays nous ont permis de faire face à l'indicible, ensemble. Une inédite mobilisation en France et à l'étranger a confirmé le caractère exceptionnel de ces attentats.

Et maintenant, comment continuer à simplement vivre ? Nous serons attentifs à ce qu'aucune récupération ne vienne nous empêcher de continuer à défendre nos idées, en particulier la laïcité, et nous serons vigilants pour que notre pays ne sombre pas dans le rejet de l'autre. Les enseignants que nous avons été savent le rôle primordial de l'école pour préserver le vivre ensemble, faire entendre et avancer les principes de notre république.

On n'avancera pas sans lutter contre toutes les exclusions qui sont le terreau de la haine et de l'obscurantisme. Il ne faut pas non plus oublier le poids et le rôle des interventions militaires : marquons notre opposition à cette prétendue "guerre" contre le terrorisme qui ne peut entraîner que des ripostes armées dont nous voyons les résultats en Afghanistan, en Irak, en Libye... et ne cédon pas à la tentation de mesures totalitaires et anti-démocratiques sous couvert de lutte contre le terrorisme. Le Patriot-Act des États-Unis nous montre ce qu'il faut refuser à tout prix. Le thème de notre AG, prémonitoire, nous permettra peut-être de dépasser le stade de l'émotion et de réfléchir aux pistes qui devraient être suivies.

Martine STEMPEL
12 janvier 2015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : LUNDI 2 FÉVRIER À 10H00

Ordre du jour : **point d'actualité**
quelle influence les questions internationales ont-elles sur la politique de la France ?
avec Marylène CAHOQUET, Secrétaire nationale des retraité-es du SNES
et Daniel RALLET membre du Secrétariat national et représentant du SNES-FSU au sein d'ATTAC



VENEZ NOMBREUX !

SNES national : 46 avenue d'Ivry - 75013 Paris (M° Porte d'Ivry, Olympiades)



Gel des revenus : pas pour tout le monde !

Les recteurs ont vu la part fixe de leur prime passer de 15 200 € en 2010 à 25 620 € au 1^{er} janvier 2015, soit une augmentation de 40%. S'y ajoute une part variable « en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints ». Au total, un recteur qui « dégraisserait bien le mammoth » pourrait prétendre en plus de son salaire à une prime annuelle pouvant monter à 37 140 €.



Bonne année pour les laboratoires pharmaceutiques !!

Un médicament, le Sovaldi du laboratoire Gilead, qui peut guérir l'hépatite C et représente donc une avancée thérapeutique très importante pour les malades aura coûté à lui seul près d'un milliard d'euros à la sécurité sociale en 2014, en effet une cure de douze semaines était facturée jusqu'en novembre 57 000 €. Devant ces tarifs exorbitants, il avait même été envisagé de tirer au sort les malades qui auraient droit au traitement !!! Et les autres ??? Après négociation avec la Sécu, son prix est abaissé à 41 000 €.



Son coût de production est estimé entre 100 et 200 € !!! N'est-il pas temps d'envisager rapidement la création du pôle public de médicaments ??

En attendant, bonne année et surtout bonne santé !!

Jean-Bernard SHAKI

SYNDICALISATION

Nous étions, fin décembre, 386 retraités adhérents du SNES Créteil ayant réglé notre cotisation. Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre !

Et pourquoi pas faire adhérer d'anciens collègues et qu'ils viennent partager nos réflexions et nos sorties ?

Cette année j'adhère



CSG : changement de la règle de calcul pour obtenir une CSG à taux réduit

Actuellement il existe 3 taux de CSG :

- 0 % pour les retraités très modestes dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 10 224 € pour une part ou 15 694€ pour 2 parts ;
- 3,8 % (taux réduit) pour les retraités dépassant ces seuils mais dont l'impôt sur le revenu est inférieur à 61 € (seuil de recouvrement), c'est l'impôt de l'année précédente qui compte sur les revenus de l'année N-2. Déductibles, ces 3,8 % de CSG n'entrent pas dans le revenu imposable. Ces retraités payent également 0,5 % de CRDS mais sont exonérés de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) soit 0,3 % de la pension brute.
- 6,6 % (taux normal) pour les autres dont 4,2 % déductibles. Ces retraités payent en plus la CRDS et la CASA ce qui représente au total un prélèvement de 7,4 % de leur pension brute.

Ce qui change au 01/01/2015 : pour dire si un retraité est assujéti au taux normal ou au taux réduit on ne se basera plus sur l'impôt payé mais sur le revenu fiscal de référence en application du barème ci-après, ce qui signifie qu'il ne sera pas tenu compte des réductions d'impôt notamment celles concernant l'aide à domicile, les dépenses d'équipement ou les dépenses liées à la perte d'autonomie.

Nombre de parts fiscales	Seuil 1	Seuil 2
1	10 633	13 900
1.5	13 472	17 611
2	16 311	21 322
2.5	19 150	25 033
Demi-part suivante	+ 2839	+ 3711



Près de 460 000 personnes verront ainsi leur pension amputée de 3,1 % du brut (6,6-3,8+0,3) ce qui représente sur une pension brute de 2000 € une perte de 62 € par mois, soit 744 € sur l'année. En revanche 700 000 retraités les plus modestes pourront bénéficier de 30 à 40 € d'augmentation de leur pension nette par mois (due à la suppression de la 1^{ère} tranche d'imposition).

Pour nos catégories, gageons que nous serons plus souvent dans le premier cas que dans le second !! Encore une raison supplémentaire pour exiger la nécessaire revalorisation de nos pensions.

Jean-Bernard SHAKI